



la banque refuse une procuration

Par **SAMIR80**, le **06/11/2009** à **16:47**

bonjour

j'ai une affaire de succession de mon père décédé il y a 03 mois avec une banque et j'ai reçu un courrier de cette dernière en me disant qu'elle refuse une procuration notariale faite par un notaire en algérie et traduite par un traducteur certifié .en effet la banque me demande une procuration faite par un notaire français hors mes frère et ma mère sont en algérie et je trouve totalement contradictoire .
que dois-je faire ?

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/11/2009** à **17:44**

Bonjour, Samir 80.

Votre procuration notariée, accompagnée d'une traduction en Français effectuée par un traducteur juré, doit également être revêtue d'une mention d' "Apostille", et validée par cette formalité à faire effectuer auprès du Consulat de France.

Votre bien dévoué.